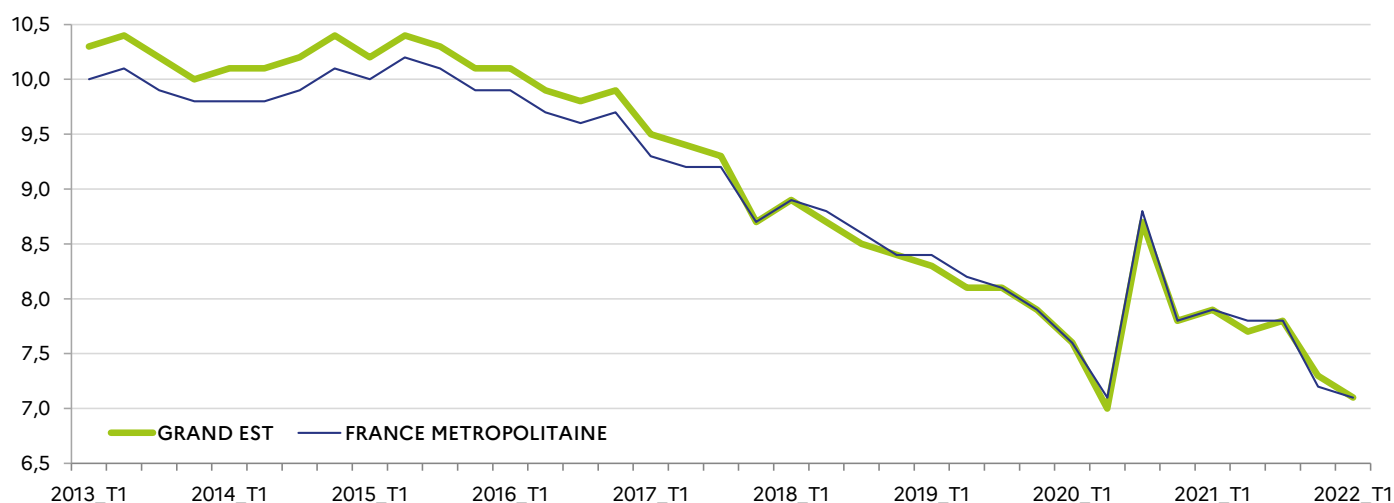


TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Au 1^{er} trimestre 2022, le taux de chômage du Grand Est s'infléchit de nouveau (de 0,2 point), s'établissant comme pour l'ensemble de la France métropolitaine à 7,1 % de la population active. Hormis pendant le premier confinement au 2^e trimestre 2020, la région n'avait pas connu de taux de chômage aussi modéré depuis 14 ans : le taux de 7,1 % n'avait plus été atteint après le 3^e trimestre 2008.

Dans le Grand Est, le taux de chômage baisse d'un point par rapport à son niveau d'avant la crise sanitaire (le taux était de 8,1 % au 3^e trimestre 2019). Le recul est de 3,3 points par rapport au pic atteint lors du 2^e trimestre 2015 (10,4 %).

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Le Grand Est, comme les Hauts-de-France, enregistre au 1^{er} trimestre un recul trimestriel de 0,2 point de son taux de chômage. Trois régions observent une stabilité de leur taux de chômage, et dans deux autres régions, Centre-Val-de-Loire (+0,1 point) et la Corse (+0,2 point), le taux de chômage progresse sur un trimestre. Toutefois, avec un taux de chômage de 7,1 %, le Grand Est continue de se trouver dans le premier tiers des régions affichant les taux de chômage les plus élevés, tout en se positionnant devant les Hauts-de-France et l'Occitanie (8,7 %) ou Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,2 %).

Région	2021 T4	2022 T1	Évolution
Hauts-de-France	8,9	8,7	-0,2
Occitanie	8,8	8,7	-0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,3	8,2	-0,1
Grand Est	7,3	7,1	-0,2
Île-de-France	7,1	7,0	-0,1
Normandie	6,9	6,9	0,0
Centre-Val-de-Loire	6,6	6,7	0,1
Nouvelle-Aquitaine	6,6	6,5	-0,1
Corse	6,2	6,4	0,2
Auvergne-Rhône-Alpes	6,4	6,3	-0,1
Bourgogne-Franche-Comté	6,2	6,2	0,0
Pays de la Loire	6,0	5,9	-0,1
Bretagne	5,8	5,8	0,0
France métropolitaine	7,2	7,1	-0,1

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT

Au 1^{er} trimestre 2022, les taux de chômage départementaux varient de 6,1 % en Haute-Marne et 6,2 % dans le Bas-Rhin à 9,7 % dans l'Aube. Dans le Haut-Rhin, le taux de chômage atteint 7,1 % et l'évolution trimestrielle est la plus favorable des départements de la région (-0,3 point), suivi de la Haute-Marne, du Bas-Rhin, de la Meuse et de la Moselle (-0,2 point chacun). En évolutions annuelles, ce sont les taux du Haut-Rhin (-1 point), de la Haute-Marne (-0,8 point) et des Vosges (-0,8 point) qui évoluent les plus favorablement. A l'inverse, les taux de chômage des Ardennes (-0,2 point) et de la Meuse (-0,3 point) reculent moins fortement que le taux de chômage régional (-0,8 point sur un an).

	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2022 T1	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	9,5	9,5	9,8	9,3	9,3	0,0	-0,2
Aube	10,3	10,0	10,1	9,6	9,7	0,1	-0,6
Marne	7,7	7,5	7,5	7,1	7,0	-0,1	-0,7
Haute-Marne	6,9	6,7	7,0	6,3	6,1	-0,2	-0,8
Meurthe-et-Moselle	7,6	7,5	7,7	7,1	7,0	-0,1	-0,6
Meuse	7,5	7,6	7,9	7,4	7,2	-0,2	-0,3
Moselle	8,0	7,9	8,1	7,5	7,3	-0,2	-0,7
Bas-Rhin	6,9	6,7	6,8	6,4	6,2	-0,2	-0,7
Haut-Rhin	8,1	7,9	7,9	7,4	7,1	-0,3	-1,0
Vosges	8,2	8,2	8,3	7,5	7,4	-0,1	-0,8
Grand Est	7,9	7,7	7,8	7,3	7,1	-0,2	-0,8
France métropolitaine	7,9	7,8	7,8	7,2	7,1	-0,1	-0,8



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

Avec un chômage de 11,5 % de sa population active, la zone d'emploi (ZE) de Forbach demeure celle ayant le plus fort taux de chômage de la région. C'est cependant dans cette zone que le taux de chômage recule le plus (-0,6 point) ce trimestre. Les variations trimestrielles s'échelonnent de -0,6 point dans la ZE de Forbach à +0,1 point dans les ZE de Charleville-Mézières, Troyes, Romilly-sur-Seine, Vity-le-François et Épernay. Sur un an, les évolutions les plus favorables sont celles des ZE du Remiremont (-1,4 point), de Mulhouse (-1,2 point), de Forbach (-1,1 point) et de Colmar (-1 point).

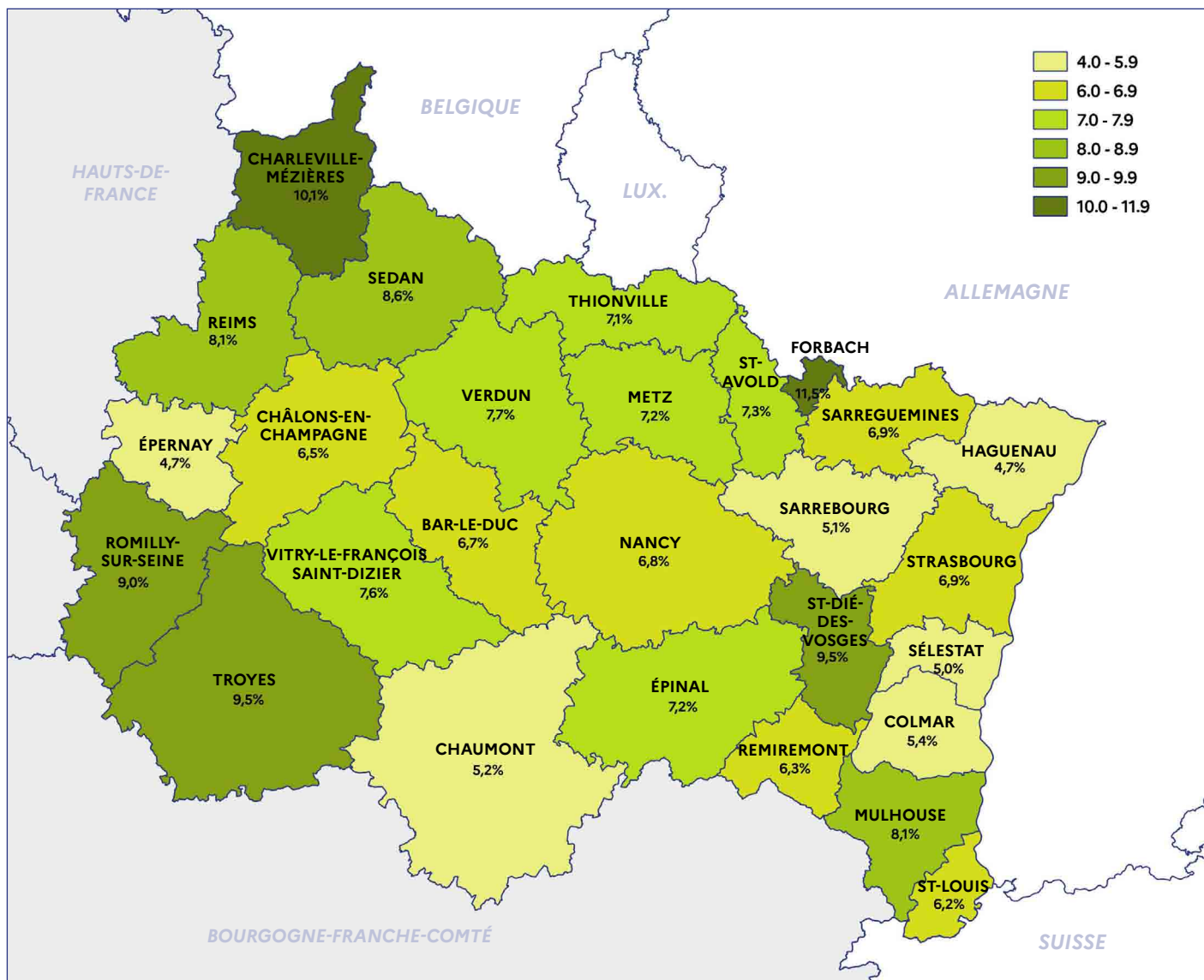
Par rapport à l'avant-crise sanitaire, en évolution par rapport au 1^{er} trimestre 2019, le chômage a le plus reculé dans les ZE du Remiremont (-1,9 point), de Saint-Dié-des-Vosges (-1,8 point) d'Épinal (-1,6 point), de Forbach (-1,6 point) et de Troyes (-1,6 point). A l'inverse, le taux de chômage dans les ZE d'Épernay (-0,6 point), de Charleville-Mézières (-0,6 point) et dans celle de Saint-Louis (-0,5 point) s'est relativement peu réduit sur cette période de trois ans.

Au 1^{er} trimestre 2022, dans six zones d'emploi du Grand Est, le taux de chômage se situe sous les 6 %. Il s'agit des ZE d'Haguenau (4,7 %), d'Épernay (4,7 %), de Sélestat (5,0 %), de Sarrebourg (5,1 %), de Chaumont (5,2 %) et de Colmar (5,4 %).

	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2022 T1	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Bar-le-Duc	6,8	6,9	7,3	6,8	6,7	-0,1	-0,1
Châlons-en-Champagne	7,1	6,9	7,0	6,5	6,5	0,0	-0,6
Charleville-Mézières	10,2	10,0	10,4	10,0	10,1	0,1	-0,1
Chaumont	6,0	5,9	6,1	5,5	5,2	-0,3	-0,8
Colmar	6,4	6,1	6,1	5,7	5,4	-0,3	-1,0
Épernay	5,3	5,2	5,2	4,6	4,7	0,1	-0,6
Épinal	7,8	7,8	8,0	7,4	7,2	-0,2	-0,6
Forbach	12,6	12,6	12,8	12,1	11,5	-0,6	-1,1
Haguenau	5,2	5,1	5,2	4,8	4,7	-0,1	-0,5
Metz	8,0	7,8	7,9	7,4	7,2	-0,2	-0,8
Mulhouse	9,3	9,1	9,1	8,5	8,1	-0,4	-1,2
Nancy	7,4	7,4	7,5	6,9	6,8	-0,1	-0,6
Reims	8,9	8,7	8,8	8,3	8,1	-0,2	-0,8
Remiremont	7,7	7,5	7,4	6,4	6,3	-0,1	-1,4
Romilly-sur-Seine	9,4	9,2	9,4	8,9	9,0	0,1	-0,4
Saint-Avold	8,1	8,1	8,4	7,6	7,3	-0,3	-0,8
Saint-Dié-des-Vosges	10,1	10,1	10,4	9,7	9,5	-0,2	-0,6
Saint-Louis	6,8	6,7	6,8	6,4	6,2	-0,2	-0,6
Sarrebourg	5,8	5,7	5,7	5,3	5,1	-0,2	-0,7
Sarreguemines	7,5	7,4	7,6	7,0	6,9	-0,1	-0,6
Sedan	8,8	8,8	9,1	8,7	8,6	-0,1	-0,2
Sélestat	5,9	5,8	5,8	5,3	5,0	-0,3	-0,9
Strasbourg	7,7	7,5	7,5	7,1	6,9	-0,2	-0,8
Thionville	7,8	7,6	7,7	7,3	7,1	-0,2	-0,7
Troyes	10,2	9,8	9,9	9,4	9,5	0,1	-0,7
Verdun	8,2	8,0	8,1	7,8	7,7	-0,1	-0,5
Vitry-le-François Saint-Dizier	7,9	7,8	8,1	7,5	7,6	0,1	-0,3
Grand Est	7,9	7,7	7,8	7,3	7,1	-0,2	-0,8
France métropolitaine	7,9	7,8	7,8	7,2	7,1	-0,1	-0,8

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

Avertissement : Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé :

- l'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.